



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-60

Séance du 1<sup>er</sup> juin 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le lundi premier juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.

**Nombre de Membres**

Afférents au CC : 35

En exercice : 32

Ayant pris part à la  
délibération : 33

**Présents :** Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Bénédicte PACORIG, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Madame Jennifer LEURS, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Pascale LEGRAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Monsieur Philippe SINQUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice LUC, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU, Monsieur Sébastien ANGLADE, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Madame Lisa MARTINI, Monsieur Alain DAUZATS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENUT, Monsieur Alain RAMADE.

**Excusé donnant procuration :** Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

**Excusés :** Monsieur Pierre PARAYRE, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAUX.

**Secrétaire de Séance :** Fabrice MARCUZZO

**Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Petite Enfance :  
Protocole d'engagement et d'accompagnement des Maisons d'Assistantes Maternelles**

Madame la Présidente indique à l'assemblée qu'un premier protocole d'engagement et d'accompagnement des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) a été établi et validé par le Conseil Communautaire en date du 27 juin 2023 (délibération n° 2023-071).

Dans le cadre des compétences attachées à la qualité d'autorité organisatrice pour l'accueil de la petite enfance, une nouvelle mouture est aujourd'hui proposée. Le but de ce protocole est de définir les modalités et les conditions d'accompagnement par la Communauté de Communes et les engagements des associations gestionnaires. Il vise donc à contractualiser avec ces dernières afin d'orienter l'offre de prestations et de garantir ainsi une réponse pertinente et dimensionnée aux besoins des familles du territoire Centre Tarn en la matière. Il permet également de soutenir la viabilité financière et le maintien de l'activité des assistantes maternelles.

Dès lors que le protocole d'engagement et d'accompagnement est respecté, la Communauté de Communes consent une mise à disposition des locaux à titre gracieux à l'association si elle en est propriétaire et, si ce n'est pas le cas, verse une participation financière à la location de locaux par l'association à hauteur de 50 % du coût du loyer dans la limite de 5 100 € annuel.

Pour l'Association « la MAMdeszamis », gestionnaire de la MAM de Terre-de-Bancalié, ce protocole entrera en vigueur dès la mise en service de l'équipement en juin 2026 pour une durée de 3 ans et 7 mois. Pour les deux autres MAM « Les P'tits Bouchons » à Réalmont et « En Calinou » à Montredon-Labessonnié, il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027, pour une durée de 3 ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les termes du protocole d'engagement et d'accompagnement des MAM dont une copie est jointe à la présente et autorise la Présidente à le signer en tant que de besoin.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

**La Présidente,**

Véronique MARAVAL

**Communauté  
de Communes  
Centre Tarn**

**Le Secrétaire de séance,**

Fabrice MARCUZZO